

vers l'approche de la nuit, pour prendre leur repos et vaquer à leurs affaires particulières. La nuit venue, ils revenaient au temple, et le feu qui consumait les victimes étant presque éteint, chacun revêtu d'une riche robe de couleur bleue, s'asseyait près des restes des victimes consumées : [ils achevaient d'éteindre le feu sacré, ils se jugeaient les uns les autres, et ils examinaient mutuellement les diverses prévarications dont ils s'étaient rendus coupables. Le jugement terminé et au lever de l'aurore, ils gravaient les sentences qu'ils avaient prononcées sur une table d'or et la suspendaient dans le temple avec leurs vêtements de la nuit, pour l'instruction des siècles futurs.

« Les autres lois et les autres ordonnances sur les sacrifices étaient laissées à la volonté de chacun des dix rois. Voici les principaux points convenus entre eux : Ils ne devaient jamais se faire la guerre, mais tous se secourir, si l'on attaquait quelqu'un des rois et sa famille. Quand, dans quelque'une des délibérations dont nous venons de parler, ils décidaient quelque expédition de conquête, ou quelque guerre qui exigeât le concours de toute la nation, ils en donnaient le commandement aux enfants d'Atlas. Les rois n'avaient le pouvoir de faire mourir quelqu'un de leur famille, que d'après l'avis du congrès et à la majorité de six voix.

« Comment la Divinité permit-elle qu'une nation, si puissante et si bien ordonnée, abandonnât sa patrie pour envahir nos contrées ? En voici la raison. Pendant plusieurs siècles, ils ne perdirent point de vue leur auguste origine, ils obéirent aux lois et furent religieux adorateurs des Dieux qu'ils comptaient parmi leurs ancêtres. La sincérité régnait dans leurs cœurs : ils n'avaient que des idées nobles et dignes de leur race : la modération et la prudence dirigeaient toutes leurs démarches et réglaient leurs rapports entre eux et avec les étrangers. N'estimant que la vertu, ils faisaient peu de cas